

Circuit des 2 provinces

Le Pertre

lundi 19 août 2024

Elite Nationale

REGLEMENT

- 11 h 00 Ouverture de la Permanence : Hall de la Salle Fontaine-Guy
à
12 h 00 Vérification des licences, remise des dossards et de la documentation
- 12 h 00 Réunion des Directeurs Sportifs et Commissaires :
Hall de la Salle Fontaine-Guy
- 12 h 30 Présentation des coureurs et Contrôle des signatures :
Podium dans la Salle Fontaine-Guy puis
Trajet libre : Salle Fontaine-Guy, rue Théophile Paré,
rue du Chardonneret, rue St-Martin, rue de St-Poix (podium Arrivée)
- 13 h 45 Départ **arrêté rue de St-Poix** : 8 tours de 19,4 km = 155,2 km
- 18 h 00 Retour des dossards et des plaques de cadre - Salle Fontaine-Guy
Remise des primes au Directeur Sportif ou au coureur
(sinon remise lors du GP de la Ville de Fougères le mardi 5 Septembre 2023)

Article 1er: Organisation

Le **Circuit des 2 Provinces**, 75^{ème} Edition, organisé par le **Comité des Fêtes de LE PERTRE**, sous le contrôle technique du **C.C.VITREEN**, se dispute le **lundi 19 août 2024** suivant l'esprit et les modalités du règlement de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2: Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux coureurs Elites et Open 1.
Elle est inscrite au calendrier national FFC et est classée en Elite Nationale 1.12.

Article 3: Participation - engagements

Les engagements à **9,00 €** seront faits par **coureurs individuels** sur le site de la FFC jusqu'au **jeudi 15 août 2024 à 20H** (pas de minimum et de maximum par équipe et pas de remplaçants). Le nombre maximum d'engagés est fixé à 200.

Article 4: Permanence

La permanence de départ se tient le lundi 19 août 2024 à **partir de 11h00** dans le **hall de la salle de sports Fontaine-Guy, rue Théophile Paré à Le Pertre**.

La confirmation des partants et le retrait des dossards et plaques de cadre par les responsables d'équipes ou les coureurs individuels se fait à la permanence de **11h00 à 13h** après le contrôle des licences effectué par un commissaire et un membre de l'organisation.

Les dossards et plaques de cadre seront à restituer dès la fin de la course à la permanence de l'épreuve ou au podium d'arrivée.

Le directeur technique devra aussi présenter sa licence.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à **12h00** dans le hall de la salle Fontaine Guy. Tous les responsables d'équipes devront être présents.

A l'issue de celle-ci aura lieu le tirage au sort pour l'ordre des voitures dans la course.

Article 5: Ordre de présentation des équipes

L'organisateur établit l'ordre de passage des équipes pour la présentation au public et à la signature de la liste d'émargement qui aura lieu à **l'intérieur de la salle de sports**.

Le passage se fera de 2 en 2 minutes de **12h30 environ à 13h15**.

Article 6: Radio-course

Les informations courses sont émises par des radios fournies par **Bretagne Service Course**.

Chaque directeur sportif devra se présenter pour équiper son véhicule **avant 11h30**.

Cette radio devra être rendue aussitôt après la course au même lieu.

Article 7: Dépannage

L'ordre des voitures des équipes dans la course sera fixé comme suit selon l'article 2.3.18 de la réglementation fédérale :

1. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs et ayant confirmé la présence d'au moins 5 partants
2. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs et ayant confirmé la présence de 3 ou 4 partants
3. les voitures dépannant des coureurs d'équipes différentes regroupées pour la circonstance, avec un minimum de 3 coureurs
4. les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs, ou n'ayant pas confirmé leurs partants

Dans chacun des groupes, l'ordre des voitures est déterminé par tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs.

Assistance technique neutre

2 voitures de **Bretagne Service Course** et une voiture du **CC Vitré** seront fournies pour le dépannage neutre des coureurs.

Toutes les voitures-dépannage seront équipées de radio fournies par **Bretagne Service Course**.

Article 8: Modalités de ravitaillement + Zones vertes

2 zones de ravitaillement sont prévues :

- dans la montée de la côte de St-Cyr le Gravelais vers Le Pertre
- dans la montée de la côte de Clermont jusqu'à l'entrée du Pertre par la route de Brielles

Les zones de ravitaillement débuteront **au kilomètre 30**, se termineront à vingt kilomètres de l'arrivée et seront matérialisées par des panneaux indicateurs (soit entre les 2ème au 7ème tour).

Des zones vertes pour jeter les bidons et déchets divers seront matérialisées au début des 2 zones de ravitaillement.

Le ravitaillement, à partir du véhicule Directeur Sportif sera autorisé à l'arrière du peloton en accord avec le directeur de course.

Toute autre forme de ravitaillement hors zone est strictement interdit.

Les coureurs ne pourront recevoir de ravitaillement que lors des contrôles autorisés.

Le directeur de la course en accord avec le jury des commissaires, pourra autoriser un ravitaillement supplémentaire.

Article 9: Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement (soit 18 minutes pour un temps du vainqueur de 3 h 45).

Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Tout coureur isolé ou en groupe, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course (afin de ne pas croiser la voiture ouvreuse lors de la dernière demi-boucle).

Article 10: Classements

L'épreuve sera disputée sur une distance de 155,200 Km (8 tours de 19.4 km).

Il y aura :

- un classement individuel
- un challenge par points
- un challenge du meilleur grimpeur
- un challenge par équipes jugé sur les 3 premiers (par addition des places)

Challenge par points.

Il sera établi par l'addition des points attribués à chacun des 8 passages sur la ligne située rue de La Poste : à chaque fois, il sera attribué 6, 4, 2 et 1 points.

Challenge du meilleur grimpeur

Il sera établi d'après l'addition des points obtenus à chacun des 7 passages dans la Côte de Clermont à chaque fois, il sera attribué 6, 4, 2 et 1 points.

Seuls les coureurs terminant l'épreuve peuvent prétendre à ces 2 challenges.

En cas d'égalité de points, les coureurs seront départagés par leur nombre de meilleures places (puis par leur place à l'arrivée en cas d'ex-aequo)

Article 11 : Prix

Les prix suivants sont attribués :

Classement individuel:

Trophée Hydrachim - Ydéo

336 - 252 - 201 - 168 - 134 - 109 - 88 - 67 - 59 - 55

41 - 34 - 24 - 20 - 17 - 12 - 8 - 8 - 7 - 7 - 6 - 6 - 6 - 6

Total: 25 prix - 1677 euros

Classement Open 1:

Mairie Le Pertre

62 - 53 - 46 - 38 - 26 - 21 - 18 - 15 - 14 - 12

Total: 10 prix - 305 euros

CIRCUIT des 2 PROVINCES

GRILLE des CHALLENGES ANNEXES

Challenge par points:

Transports T2L

Primes: 100 - 80 - 60 - 40 - 20

Total 300 €

Challenge des grimpeurs:

Groupe Pigeon

Primes: 100 - 80 - 60 - 40 - 20

Total 300 €

Challenge par équipe:

Région Bretagne

Primes:	1ère équipe :	300 €
	2ème équipe :	225 €
	3ème équipe :	150 €
	4ème équipe :	75 €

Total : 750 €

Challenge des Espoirs-U23 : (19-20-21-22 ans)

Conseil Départemental 35

Primes: 100 - 80 - 60 - 40 - 20

Total 300 €

Article 12: Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu **dans le camping-car Zone Arrivée**.

Tous les engagés devront se tenir informés d'un éventuel contrôle médical.

Article 13: Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- les 3 premiers de l'épreuve
- le vainqueur du challenge par points
- le vainqueur du challenge du meilleur grimpeur
- les coureurs vainqueurs du challenge par équipes
- le 1^{er} coureur Espoir-U23
- le 1^{er} coureur Open 1

Ces coureurs devront se rendre obligatoirement au podium pour assister au protocole et à la remise des trophées dans les 10 minutes suivant l'arrivée.

Un vestiaire sera à disposition des coureurs conviés au protocole au podium arrivée.

Article 14: Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

Renseignements auprès de :

Eric GROUSSARD
7 allée Julien Béasse
35370 LE PERTRE
Tél : 02 99 96 90 39
06 78 85 30 35

eric.groussard@wanadoo.fr

Site internet :

www.ccvitre.fr

rubrique : organisations - Circuit des 2 Provinces

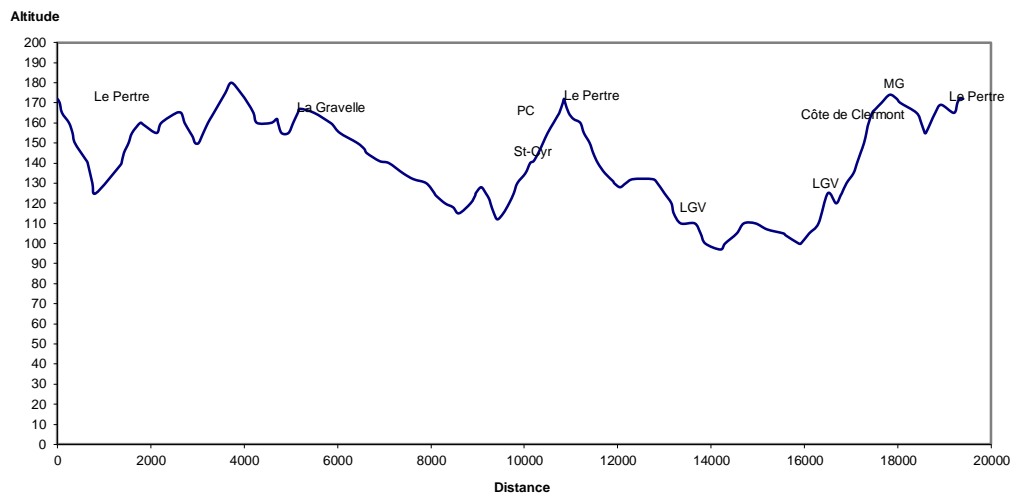
ITINERAIRE

LE PERTRE - LA GRAVELLE - La Vionnière - ST CYR LE GRAVELAIS -
LE PERTRE - Route de Saint Poix - Route de la Salle - Route de la Gacillière -
Route de Brielles - LE PERTRE (Circuit à parcourir 7 fois)

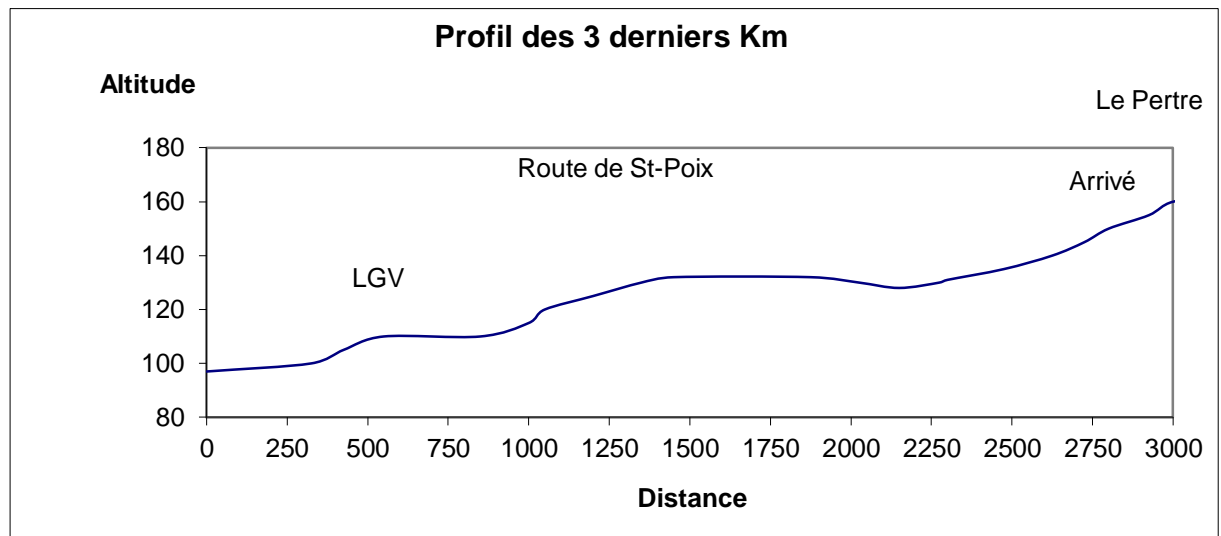
8ème tour : LE PERTRE - LA GRAVELLE - La Vionnière - ST CYR LE GRAVELAIS -
LE PERTRE - Route de Brielles - Route de la Gacillière -
Route de la Salle - Route de St Poix - LE PERTRE

(total : 155 km 200)

Profil



Profil des 3 derniers Km



HORAIRES DE PASSAGE

Tour	Lieu	Km	40 Km/h	42 Km/h	44 Km/h
1	Rue de St-Poix	0,00	13h45	13h45	13h45
1	Côte de St-Cyr : PC	11,00	14h02	14h01	14h00
1	Côte de Clermont : MG	17,70	14h12	14h10	14h09
2	Place de l'église	19,60	14h14	14h12	14h12
2	Côte de St-Cyr : PC	30,40	14h31	14h28	14h26
2	Côte de Clermont : MG	37,10	14h41	14h38	14h36
3	Place de l'église	39,00	14h44	14h41	14h38
3	Côte de St-Cyr : PC	49,80	15h00	14h56	14h53
3	Côte de Clermont : MG	56,50	15h10	15h06	15h02
4	Place de l'église	58,40	15h13	15h08	15h05
4	Côte de St-Cyr : PC	69,20	15h29	15h24	15h19
4	Côte de Clermont : MG	75,90	15h39	15h33	15h29
5	Place de l'église	77,80	15h42	15h36	15h31
5	Côte de St-Cyr : PC	88,60	15h58	15h52	15h46
5	Côte de Clermont : MG	95,30	16h08	16h01	15h55
6	Place de l'église	97,20	16h11	16h04	15h58
6	Côte de St-Cyr : PC	108,00	16h27	16h19	16h12
6	Côte de Clermont : MG	114,70	16h37	16h29	16h21
7	Place de l'église	116,60	16h40	16h32	16h24
7	Côte de St-Cyr : PC	127,40	16h56	16h47	16h39
7	Côte de Clermont : MG	134,10	17h06	16h57	16h48
8	Place de l'église	136,00	17h09	16h59	16h50
8	Côte de St-Cyr : PC	146,80	17h25	17h15	17h05
8	Arrivée Rue de St-Poix	155,20	17h38	17h27	17h17

